



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIBERT

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Philibert,
tenue à huis clos par vidéoconférence ce **12 avril 2021** à 18h30.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Louise Gilbert
Siège #3 - France Loignon
Siège #4 - Marie-Jeanne Ouellet
Siège #5 - Louison Busque
Siège #6 - René Drouin

Sont absents à cette séance :

Siège #2 - Poste vacant

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, François Morin.

Mme Maryse Nadeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

Tous les membres du conseil sont présents et acceptent à l'unanimité la renonciation de l'avis de convocation.

2021-04-56

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE**
- 2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION**
- 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4 - SUJETS À DISCUTER**
 - 4.1 - Résolution - Demande d'exclusion à la CPTAQ**
 - 4.2 - Continuité des travaux de réfection pour personnes à mobilité réduite - Chalet des loisirs**
 - 4.3 - Fonds culturel 2021 - Activité B**
- 5 - VARIA**
- 6 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

4 - SUJETS À DISCUTER

2021-04-57

4.1 - Résolution - Demande d'exclusion à la CPTAQ

CONSIDÉRANT que la municipalité vit des problèmes d'étiage de ses puits en période estivale et que la conduite d'eau doit être refaite entre le village et ses trois puits actuels;

CONSIDÉRANT qu'il faut ajouter un puits pour augmenter la disponibilité d'eau en qualité et quantité pour desservir le village à long terme;

CONSIDÉRANT que la firme de génie-conseil Akifer a effectué la recherche d'un nouveau puits et qu'un site fut identifié en zone agricole sur le lot 3 123 774, à une distance d'environ 1 kilomètre de ses trois puits actuels;

CONSIDÉRANT qu'il faut soumettre une demande d'exclusion de la zone agricole à la Commission de protection du territoire agricole puisque les lots visés sont contigus à la zone non agricole;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite que des autorisations d'aliénation et d'utilisation à des fins autres que l'agriculture soient accordées pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT que la municipalité a développé l'argumentation soutenant cette demande dans un document qui sera déposé à la MRC et à la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que le site visé par la demande est boisé, qu'il n'y a pas de terres cultivées ou de bâtiments agricoles actifs à proximité;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'espace disponible pour les fins visées hors de la zone agricole sur le territoire de la municipalité et que le site visé représente un site de moindre impact sur le territoire et les activités agricoles;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation à cette demande est nécessaire pour assurer le développement économique de la municipalité à long terme;

IL EST RÉSOLU

- de soumettre à la CPTAQ une demande visant l'exclusion de la zone agricole de parties des lots 5 058 417, 4 790 121, 3 123 773 et 3 123 774 pour l'implantation d'un puits et ses usages accessoires et connexes;
- Subsidiairement, de soumettre une demande d'aliénation et d'utilisation à des fins autres que l'agriculture des parties de lots ci-haut identifiés;
- de transmettre la demande à la MRC de Beauce-Sartigan et à la Fédération de l'UPA de Chaudière-Appalaches pour appui.

Madame Marie-Jeanne Ouellet s'est retirée des discussions et n'a pas participé au vote.

Proposé par monsieur René Drouin

Appuyé par madame Louise Gilbert

Adopté

2021-04-58

4.2 - Continuité des travaux de réfection pour personnes à mobilité réduite - Chalet des loisirs

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Constructions Sylvain Demers Inc. pour la suite des travaux de réfection du Chalet des loisirs, soit la pose de préfini à la grandeur des deux (2) salles, l'installation d'arrêts glaces sur le toit, la fabrication d'un banc de 16 pieds de long avec compartiments, garde-robe, moulures, tablettes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Louison Busque, appuyé par madame France Loignon et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission au montant de 14 500.00\$;

ET qu'un crédit de 1 500.00\$ sera déduit sur la soumission initiale pour la fabrication d'un banc de 16 pieds de long.

2021-04-59

4.3 - Fonds culturel 2021 - Activité B

CONSIDÉRANT que la municipalité veut se prévaloir du programme du fonds culturel 2021 afin de réaliser une journée de rassemblement intergénérationnelle;

CONSIDÉRANT que le montant maximal de l'aide financière ne peut excéder 80% du coût total du projet;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit s'impliquer et investir le montant excédant afin de réaliser ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Philibert autorise le dépôt de la demande d'aide financière du programme du fonds culturel 2021 pour réaliser une journée intergénérationnelle pour tous ces citoyens, afin de briser l'isolement en socialisant et se retrouver entre amis.

QUE dans l'impossibilité de réaliser cette activité en raison des mesures sanitaires (pandémie), un spectacle artistique (humoriste, pièce de théâtre ou autres) sera présenté aux citoyens de façon virtuelle;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents.

5 - VARIA

Aucun varia.

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune questions de l'assistance.

2021-04-60

7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Louison Busque et résolu unanimement que cette séance extraordinaire soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 18h45.

François Morin, maire

Maryse Nadeau, dir. gén. & sec.